

16 nov 2017 -12:36

Les mamans, groupe à risque des discriminations au travail

Bruxelles, le 16/11/2017 – Dans la cadre du lancement de sa récente campagne « Maman reste à bord », l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes dévoile les résultats de sa nouvelle étude « Grossesse et maternité au travail : Les expériences des candidates, des travailleuses et des indépendantes en Belgique ». Le constat est inquiétant : 3 travailleuses sur 4 ont été confrontées à au moins une forme de discrimination, préjudice et des tensions au travail sur base de leur grossesse ou maternité. Et ce constat corrobore les signalements reçus par le service juridique de l'Institut, via le 0800/12.800 ou son site internet, à savoir que les femmes courent le risque, à tous les stades du processus de mise à l'emploi, d'être discriminées en raison de leur (possible) grossesse et/ou maternité.

Concrètement pour les travailleuses du groupe de recherche, et suite à leur grossesse, 12% d'entre elles ont subi un préjudice sur le plan financier ou de la carrière; 10% ont été évaluées plus négativement qu'auparavant ; et une travailleuse sur cinq n'a pas pu exercer pleinement son droit au congé de maternité.

« Cette étude met en lumière le fait que les discriminations, préjudices et tensions liées à la grossesse et à la maternité sont une problématique sociétale majeure et trop souvent passée sous silence. Aujourd'hui, en Belgique, la grossesse et la maternité sont encore trop souvent sanctionnées sur le marché du travail », explique Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

L'étude démontre que certains facteurs jouent un rôle sur l'émergence des discriminations, préjudice, inégalités de traitement et tensions.

Par exemple, le statut professionnel de la travailleuse joue un rôle majeur. Ainsi, les employées hautement qualifiées et les cadres ont deux fois plus souvent manqué une promotion, une augmentation salariale ou une possibilité de formation ou de prolongation de contrat que les autres. A côté de cela, les ouvrières sont 4 fois plus souvent licenciées que les employées et 3 fois plus souvent que les employées hautement qualifiées ou les cadres.

Plus le type de contrat est précaire, plus les travailleuses sont vulnérables face aux risques de discriminations. Ainsi 40% des travailleuses intérimaires et 27,1% des travailleuses sous contrat à durée déterminée ont été confrontées à un préjudice sur le plan financier ou de la carrière suite à leur grossesse contre seulement 9,7% des travailleuses ayant un contrat de travail à durée indéterminée.

La nationalité est un autre facteur qui joue un rôle déterminant: 21% des travailleuses de nationalité étrangère ont subitement été confrontées à des évaluations plus négatives lorsqu'elles sont tombées enceintes contre 10% en général. Leur droit à un congé de maternité est aussi plus souvent enfreint.

L'état de santé ou le handicap sont aussi des facteurs de risque. Les travailleurs enceintes atteintes d'un handicap ou d'une maladie ont quatre fois plus de probabilités d'être licenciées (19%) ou d'être subitement évaluées plus négativement qu'auparavant (39%) et trois fois plus de probabilités de connaître des tensions avec leur supérieur (42%) en comparaison avec les travailleuses enceintes en bonne santé. Enfin, les femmes qui vivent une grossesse difficile et rencontrent de nombreux problèmes de santé ont significativement plus de probabilités d'être discriminées. En comparaison avec les femmes dont la grossesse se déroule sans problème, les chiffres sont de deux à six fois plus élevés.

La position particulièrement désavantageuse des indépendantes face à la grossesse et la maternité
Une indépendante sur trois indique que sa grossesse a eu un effet défavorable à très défavorable sur son affaire. Près de la moitié (46 %) des indépendantes de l'étude indique avoir travaillé moins qu'avant la

grossesse. En moyenne, cette réduction du temps de travail était de plus de 10 heures par semaine. De plus, une sur six s'est parfois sentie exclue et isolée et quatre sur dix n'étaient pas toujours en mesure de bien faire leur travail.

«Notre étude révèle que le statut et les droits moins favorables des indépendantes conduisent à un fort sentiment d'injustice, surtout une fois confrontées à des collègues salariées, que ce soit au niveau de la durée du congé, des indemnités, les risques pour la santé de la mère et de l'enfant et de l'absence de possibilité de prendre un congé parental ou d'allaitement. Michel Pasteel conclut : L'emploi des femmes est un enjeu économique majeur. Face à ce constat, tout doit être mis en œuvre pour que la grossesse, la maternité, et la parentalité soient considérés comme des étapes faisant partie intégrante de leur parcours professionnel et dont l'impact sur la carrière devrait être nul ».

Une campagne pour déculpabiliser les femmes

Avec le slogan « Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de Emma. Au boulot ils le sont moins. », l'Institut souhaite sensibiliser les femmes enceintes, en ou au retour du congé de maternité, et celles qui envisagent de devenir maman, au fait qu'elles n'ont pas à être discriminées, rejetées ou harcelées, en raison de leur grossesse ou maternité et qu'elles ont des droits. L'objectif de la campagne vise à faire déculpabiliser les travailleuses face à la situation de discrimination dont elles sont victimes et à les inciter à s'informer et déposer un signalement, gratuitement et en toute confidentialité, auprès de l'Institut, via le numéro vert 0800/12.800 ou son site internet www.mamanrestebord.be.

L'étude « Grossesse et maternité au travail : Les expériences des candidates, des travailleuses et des indépendantes en Belgique » est téléchargeable gratuitement sur le site internet de l'Institut.

Contact presse

Liesbet Vanhollebeke

Tél : 02 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah

Contact de presse

+32 2 233 52 82

komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be